

Mise à jour de la signalétique des zones d'activités économiques

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Acheteur - Maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération 11 rue de la Trinité - 22200 GUINGAMP Tél : 02.96.13.59.59 / marchespublics@guingamp-paimpol.bzh Site internet : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh Profil acheteur : marches.megalis.bretagne.bzh
Procédure	Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique
Forme du contrat	Accord cadre à bon de commande
Type de marché public	Marché public de fournitures
Clauses administratives générales	CCAG - Marchés de fournitures courantes et services
Modalités contractuelles / Notification	Lettre de commande
Forme et variation du prix	<p>Les prix du contrat sont unitaires. Les prix sont révisibles selon les modalités suivantes : La formule de variation utilisée est $P = P_o [30\% \times (TP08m/TP08o) + 30\% \times (010764190m/010764190o) + 40\% \times (ICHT-IME m/ICHT-IME o)]$ P = prix révisé Po = prix initial</p> <p>La liste des index utilisés est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ TP08 : Travaux d'aménagement et entretien de voirie en zone rurale et urbaine ▪ 010764190 : Aluminium - Produits métallurgiques 2021 ▪ ICHT-IME : Coût horaire du travail Industrie mécaniques et électriques <p>La date d'établissement des prix (mois o) est fixée au Mois de la date limite de remise des offres (septembre 2024) Le mois de référence (m) est le dernier indice connu à la date de facture. Le coefficient de variation obtenu est arrondi à 3 décimales au millième supérieur. Le coefficient de révision sera appliqué au montant total de la facture qui sera établie avec les prix initiaux de l'accord cadre. Le montant de la révision sera indiqué sur la dernière ligne de la facture. Le calcul de la variation des prix est pris en charge par le titulaire. Ce dernier produit les pièces permettant de justifier le calcul de cette variation à l'acheteur. Les demandes de paiement sont présentées en incluant l'effet de la variation des prix, en faisant apparaître le prix de base, la valeur coefficient de variation, les mois et valeurs d'index utilisées.</p>
Allotissement	unique

INFORMATIONS TECHNIQUES

Description du besoin / Contexte	Entre 2021 et 2024, Guingamp-Paimpol Agglomération a procédé à la refonte de la signalétique des zones d'activités économique d'intérêt communautaire du territoire. Ce projet de l'Agglomération visait à permettre aux entreprises d'être plus facilement identifiable par leurs fournisseurs et clientèles, ainsi qu'à améliorer la qualité paysagère des espaces publics. C'est ainsi plus de 300 éléments de signalétique qui furent installés ou modifiés au sein des zones d'activités communautaires du territoire. Cependant, les zones d'activités économiques étant des espaces où s'opèrent des flux constants, il convient désormais d'être en mesure de procéder à une actualisation régulière des nouveaux mobiliers installés. Le marché est un accord cadre monoattributaire. Le montant minimum sur la durée du marché est de 28.000,00 € HT et le maximum est de 35.000,00 € HT.
Lieu d'exécution	Guingamp-Paimpol Agglomération
Durée d'exécution/ Durée du marché/Délai d'intervention souhaité	3 ans, démarrage à la notification
Variante	Sans objet
Visite des lieux	Sans objet
Annexes techniques	Annexe 1 : Positionnement des éléments - Annexe 2 : Charte graphique - Annexe 3 : Photos éléments de signalétique

MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres	Vendredi 20 septembre à 12h00, dernier délai
Contenu de l'offre	<p>Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra la, ou les, pièce(s) suivantes :</p> <p>Notice technique Liste de références Bordereau des prix unitaires ci-joint complété Note méthodologique Croquis à fournir avec l'offre (se référer au BPU)</p> <p>Autres : Fiche de renseignements complétée</p>

Modalités de remise des offres	<p>L'acheteur oblige la transmission des offres des entreprises par voie électronique aux adresses suivantes : www.megalis.bretagne.bzh ou à marchespublics@guingamp-paimpol.bzh</p> <p>En cas de réponse par mail, le candidat est tenu de respecter l'objet de mail suivant : "consultation xxx (indiquer le nom de la consultation) - NE PAS OUVRIR"</p> <p>Aucune signature électronique n'est exigée pour le dépôt du pli.</p> <p>Attention : le dépôt des documents doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation.</p> <p>Il est précisé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.</p>
Délai de validité des offres	90 jours
JUGEMENT DES OFFRES	
Critères de jugement	<p>Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique, au moyen des critères suivants :</p> <p>Prix des prestations - Pondération : 60 %</p> <p>Valeur technique - Pondération : 40 % - selon les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durabilité et fonctionnalité des matériaux : 10 points • Méthologie d'exécution : 10 points • Esthétique : 10 points • Compétences, qualifications, moyens techniques et humains : 10 points
Négociation	<p>Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes : les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.</p> <p>Les négociations seront engagées avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. L'acheteur peut utiliser tous les moyens habituels de communication.</p> <p>Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.</p> <p>Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.</p>
Suite à donner / Décision	Les demandes de compléments, la notification et l'information aux candidats non retenus seront adressés, par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, à l'adresse indiquée dans le fiche de renseignements complétée par le candidat. Ou par mail, pour les candidats ayant déposés leur offre par mail.
Mise au point	En vertu de l'article R2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur et le soumissionnaire retenu pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché.
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	
Contact	<p>Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats peuvent adresser leur demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis ou par mail à l'adresse marchespublics@guingamp-paimpol.bzh - en contactant la personne en charge de ce dossier : Noémie CORRE <p>Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire du profil acheteur. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>
Voie et délais de recours	<p>Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ; - Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; - Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat. <p>Les recours doivent être adressés à :</p> <p>Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte - 35044 Rennes Téléphone : 02 23 21 28 28 - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr - Télécopie : 02 99 63 56 84 - Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr</p>